

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 172

présenté par

Mme Racon-Bouzon, Mme Provendier, Mme Krimi, Mme Mörch, M. Le Bohec, Mme Charrière, Mme Calvez, Mme Hérin, Mme Piron, Mme Meynier-Millefert, Mme Hammerer, M. Gérard, Mme Brugnera, Mme Colboc, M. Dombreval, M. Colas-Roy, Mme Dupont, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Zulesi, Mme Rilhac et M. Sorre

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.